

Image not found or type unknown



Agrandissement porte garage

Par **Buisson marc**, le 11/08/2017 à 21:36

Bonsoir je possède

Un appartement dans une maison ancienne village luceram mais il y a également d'autres propriétaires dans l'immeuble. Au rdc j'ai un garage avec une entrée de 200cm de largeur j'aimerais agrandir pour avoir une entrée standard 240cm afin de rentrer facilement une voiture. J'ai déjà un devis maçon qui pour lui les travaux ne pose aucun problème malgré les 3 étages au dessus je lui fait entièrement confiance mais qu'elles sont les démarches que je doit entreprendre avant le début des travaux ? Une autorisation est elle nécessaire ?

Par **miyako**, le 11/08/2017 à 21:47

bonsoir,

Il faut une autorisation des autres propriétaires et peut être un permis de construire si vous devez toucher un mur porteur

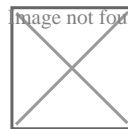
Renseignez vous à la mairie;

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Buisson marc**, le 11/08/2017 à 21:48

Image not found or type unknown



Merci de votre aide.C'est le mur de façade. Porte de droite sur la photo

Par **miyako**, le 11/08/2017 à 23:20

Bonsoir,

C'est justement pour cela qu'il faut au moins l'accord pour travaux de la mairie (permis pour travaux) ,il faut demander à l'urbanisme de votre mairie .En général ,c'est très rapide et automatique .Il vous faudra afficher un panneau comme quoi vous faites des travaux. Quant aux autres propriétaires ,mieux vaut leur faire signer un écrit comme quoi ils sont d'accord.Cela évitera tout problème par la suite.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **janus2fr**, le **12/08/2017** à **10:53**

Bonjour,

Si c'est une copropriété, ces travaux sont soumis à vote en assemblée générale. Voyez votre syndic qui vous expliquera les détails.